Avis de convocation / avis de réunion

PRIMOPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris
507 646 446 RCS Paris

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juillet 2020

L'Assemblée Générale Mixte de la SCPI PRIMOPIERRE réunie en première lecture le 23 juin 2020, n'a pu délibérer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire, faute de quorum. En conséquence, les associés de la SCPI PRIMOPIERRE, sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Mixte en seconde lecture, le 7 juillet 2020 à 14 heures 30, à huis clos en vertu de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, en vue de délibérer sur le même ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes clos au 31 décembre 2019, sur le fondement des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, et constatation du capital ;
2. Quitus à la société de gestion ;
3. Quitus au conseil de surveillance ;
4. Revue du rapport spécial et approbation des conventions réglementées ;
5. Constatation et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et reconstitution du report à nouveau par débit du compte de prime d'émission ;
6. Approbation des valeurs de la part (valeur comptable, valeur de réalisation, valeur de reconstitution) ;
7. Distributions de plus-values de cession d'actifs ;
8. Pouvoir donné à la société de gestion de fixer les montants de distributions de plus-value, et distribution de plus-value ;
9. Autorisation de prélever et d'affecter de la prime d'émission au compte de report à nouveau ;
10. Autorisation de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme, et de donner des garanties ;
11. Autorisation de vendre, céder ou échanger des éléments du patrimoine ;
12. Non allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance ;
13. Pouvoirs pour les formalités.

Assemblée générale extraordinaire

1. Augmentation du montant du capital social maximum statutaire à 3 000 000 000 € et modification corrélative des statuts et de la note d'information de la Société ;
2. Fixation des modalités de convocation et de vote en assemblée générale par voie électronique, et modification corrélative des statuts et de la note d'information de la Société ;
3. Pouvoirs pour les formalités.

Les projets de résolutions ont été publiés dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 69 du 8 juin 2020.

Pour avis,
la Société de Gestion : PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT « PREIM ».